



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AU N°26 ROUTE DE LA PLAINE
DU 1^{er} AU 08 FEVRIER 2011**

POLICE MUNICIPALE

PL/BD
APM 11/0108

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par, l'entreprise LA SIGNALISATION BRETAGNE Agence de Rochefort, sise 3 rue Pierre et Marie Touboulic - ZI du Pont Neuf - BP 70031 17331 ROCHEFORT CEDEX, en date du 17 janvier 2011.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route pendant toute la durée des travaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'entreprise LA SIGNALISATION BRETAGNE Agence de Rochefort est autorisée à effectuer des travaux (branchement Télécom), au n°26 route de la Plaine, du mardi 1^{er} février 2011 au mardi 08 février 2011.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée sur la voie précitée pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit aux droits du chantier sur la voie précitée pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 24 janvier 2011

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} février 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD